

Plan d'action 2026-2027

Pour un climat positif qui favorise la sécurité et le bien-être de tous



A notre école

La violence et l'intimidation de tout genre sont inacceptables. Elles ne sont pas tolérées à l'école, ni dans les autobus scolaires, ni par le biais de l'électronique.

Si des actes de violence mettant en cause la sécurité d'une personne surviennent, les élèves doivent le déclarer et savoir que ces incidents seront gérés immédiatement et efficacement.

Toute personne qui sait que de tels actes sont commis doit les déclarer. Chacun a le droit d'être protégé et le devoir de protéger les autres.

Document explicatif destiné aux parents de l'école des Sentiers

CONFLIT

Le conflit est un désaccord ou une mésentente entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue ou parce que leurs intérêts s'opposent. Le conflit peut entraîner des gestes de violence. Les conflits sont nécessaires pour apprendre, ils font partie de la vie. Ils peuvent se régler soit par la négociation, soit par la médiation.

VIOLENCE

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant comme effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité, à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

VIOLENCE À CARACTÈRE SEXUEL

Toute forme de violence commise par le biais de pratiques sexuelles ou en ciblant la sexualité, dont l'agression sexuelle. Cette notion s'entend également de toute autre inconduite qui se manifeste notamment par des gestes, paroles, comportements ou attitudes à connotation sexuelle non désirés, incluant celle relative aux diversités sexuelles ou de genre, exprimés directement ou indirectement, y compris par un moyen technologique.

INTIMIDATION

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

Portrait de la situation

À la suite de l'analyse de la situation de notre école, nous constatons que les élèves se sentent généralement en sécurité à l'école. Cependant, la violence verbale demeure la forme de violence la plus présente.

Nous constatons que les gestes de violence physique, bien que peu fréquents dans l'ensemble, sont récurrents chez un nombre restreint d'élèves, souvent les mêmes auteurs.

Les règles de conduite ont été revues afin qu'elles soient plus claires et applicables par tout le personnel. Des récréations organisées ont été mises en place pour occuper davantage les enfants et pour diminuer les gestes de violence.

L'engagement des élèves dans l'implication des activités pour prévenir la violence est notre défi, mais l'implication dans la vie de l'école est maintenant en place par l'implication de notre conseil étudiant. Les élèves doivent être conscients qu'il y a des interventions et des conséquences logiques données à la suite d'un geste de violence ou d'un comportement inacceptable.

Priorités

- Formation des intervenants en lien avec les troubles d'attachement
- Développer davantage les habiletés socioémotionnelles de nos élèves
- Favoriser l'implication des élèves pour augmenter l'engagement et l'attachement.
- Poursuivre la clarification des rôles des différents acteurs du milieu.

Mesures visant à favoriser la collaboration des parents

- Publication du plan de lutte et de la démarche de dénonciation en début d'année.
- Implication des parents dans diverses activités pour créer le lien de confiance.
- Participation des parents lors de la semaine interculturelle
- Communication directe (appel téléphonique ou courriel) lors d'un événement afin de réduire les délais et les interprétations et pour établir une meilleure collaboration dans la recherche de solutions.

Nos principales actions pour prévenir la violence et l'intimidation

- Horaire préétabli d'ateliers sur les habiletés relationnelles dans les tâches TES et concertation hebdomadaire des services.
- Poursuivre l'implication du conseil étudiant dans la planification et la réalisation d'activités et dans les processus décisionnels.
- Récréations animées pour diminuer les conflits dans les jeux collectifs.
- Système d'émulation des bons comportements.
- Formation de tout le personnel sur le lien d'attachement.

Nos principales actions lorsque survient une situation de violence ou d'intimidation

La direction traite avec diligence toute situation et communique promptement avec les parents des élèves concernés pour les informer et les impliquer dans la recherche de solution.

Au moment où le geste est observé et suivi :

- Arrêt d'agir immédiat
- Enquête sur la situation pour clarifier les éléments
- Aviser les parents de l'instigateur et de la victime

SUIVI

- S'assurer que la situation a pris fin (poser quelques questions aux élèves)
- Informer les élèves concernés (victime, témoins, auteurs) des démarches entreprises par l'école.
- Communiquer l'information pertinente aux membres du personnel.
- Échanger régulièrement avec les intervenants concernés.
- Informer les parents des démarches entreprises par l'école en respectant la confidentialité.
- Consigner les informations relatives aux événements d'intimidation et de violence selon les modalités convenues dans l'école.

Mesures de soutien, d'encadrement et sanctions :

- Rencontre ponctuelle pour s'assurer du bien-être des élèves impliqués
- Assurer le suivi 2-1-1 (2 jours, 1 semaine, 1 mois)
- S'assurer que l'élève ira voir un adulte de confiance à l'école si la situation perdure
- Suivi, au besoin, d'un professionnel de l'école ou référence à un partenaire.
- Valoriser la dénonciation
- Faire des habiletés sociales
- Aviser les adultes qui gravitent autour de lui de la situation
- Contacter la police si la sécurité de l'élève est menacée.

SANCTIONS POSSIBLES :

- Arrêt d'agir (suspension à l'interne ou à l'externe)
- Récréations accompagnées d'un adulte
- Gestes de réparation ; excuses, affiches, lettres d'excuses...
- Contrat d'engagement ou de restriction de contact

Violence à caractère sexuel

Selon la Loi sur la protection de la jeunesse, les personnes adultes, peu importe leur fonction, ont l'obligation de signaler à la DPJ toutes les situations d'abus sexuels et d'abus physiques subies par des enfants. La confidentialité des personnes qui font un signalement à la DPJ est assurée.

S'il s'agit d'une plainte concernant un acte de violence à caractère sexuel, la direction de l'école doit informer l'élève victime de la possibilité de s'adresser à la Commission des services juridiques. Lorsque l'élève est âgé de moins de 14 ans, elle en informe également ses parents. Lorsque l'élève est âgé de 14 ans et plus, elle peut, si cet élève y consent, en informer également ses parents.

Moyens pour signaler une situation de violence ou d'intimidation

Pour ces situations, les parents ou les élèves des écoles peuvent obtenir une assistance auprès de la personne désignée par le centre de services scolaire : intimidation@cssdn.gouv.qc.ca / poste 52011.

Moyens pour signaler une situation à l'école :

- Utilisation du courriel de l'école sentiers@cssdn.gouv.qc.ca ou
- Communication avec la direction par téléphone ou en personne.

Moyens pour signaler une situation dans le transport scolaire :

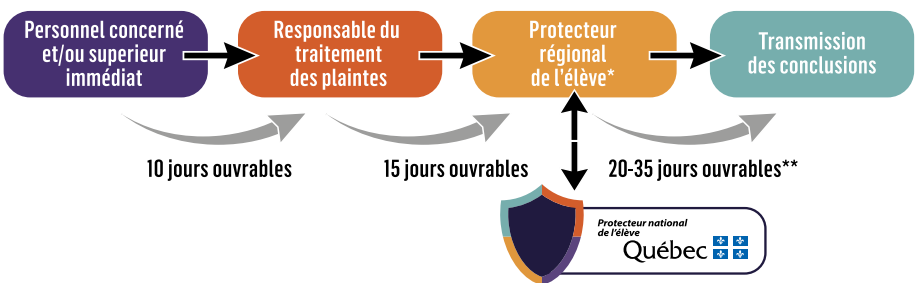
st@cssdn.gouv.qc.ca / poste 52101 ou poste 27739 (ASSEZ)

Violence à caractère sexuel

Toute personne **peut signaler directement au protecteur régional de l'élève** une situation où un acte de violence à caractère sexuel a été commis à l'endroit d'un élève : plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca / téléphone ou texto 1-833-420-5233 / quebec.ca/droits-eleves.

Processus pour procéder à une plainte

Une plainte peut être formulée par un élève ou l'un de ses parents à la suite d'une insatisfaction envers un service scolaire. Ce schéma résume le processus à suivre (le processus complet et détaillé est disponible sur notre site Internet cssdn.gouv.qc.ca) :



Violence à caractère sexuel

Une plainte concernant un acte de violence à caractère sexuel **peut aussi être formulée directement au protecteur régional de l'élève** par un élève ou l'un de ses parents : plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca / téléphone ou texto 1-833-420-5233 / quebec.ca/droits-eleves.

Nous nous engageons à assurer la confidentialité de toute situation déclarée et nous apporterons du soutien aux victimes, aux témoins et aux auteurs de violence ou d'intimidation.

Ce document a été vérifié par le conseil d'établissement le : 23 septembre 2025

Évaluation annuelle des résultats

du plan d'action pour un climat positif qui
favorise la sécurité et le bien-être de tous

Document destiné aux parents et au protecteur de l'élève

Quelles étaient nos priorités/objectifs de l'année _25-26_ ?

- Poursuite de l'implantation efficace de Mozaïk (consignation, gestion, analyse et communication)
- Poursuite de la mise en place d'un conseil étudiant impliqué et mobilisé
- Utilisation d'un système de gestion positive appliqué et vivant engageant tous les acteurs : le personnel, les élèves et les parents.
- Mise en place d'une rencontre de concertation (TES, PROS et directions) régulière pour étude de cas.
- Restructuration de la surveillance et de l'animation des récréations

Quelles actions avons-nous réalisées ?

- Mise en place de récréations organisées et restructuration de la surveillance selon les zones de jeux.
- Évaluation continue des observations consignées dans Mozaïk selon les règles de l'école et mise en place de moyens pour les diminuer, au besoin.
- Mise en place des billets « bonne action » à distribuer aux élèves.
- Rencontre de concertation (TES, PROS et directions) tous les lundis matin.
-
-

Quels sont les résultats et les impacts de ces actions ?

- Avec les récréations organisées, nous avons remarqué une diminution de 50% des gestes de violence lors de ces moments
- Les rencontres TES, pros et directions ont permis de mettre en place des interventions concertées qui ont servi tant à la prévention qu'aux interventions
- L'évaluation continue des observations Mozaïk en lien avec les règles de l'école ont permis de mettre en place les récréations organisées, l'activité récompense pour les élèves qui suivent les règles et pour ceux qui se sont améliorés au niveau du comportement afin d'aider la diminution des observations chez plusieurs élèves.